

Responsabilité limitée/ risque limité

Par **Aline2**, le 19/04/2016 à 18:45

Bonjour,

Est-ce qu'en droit des sociétés, les responsabilité limitée(illimitée) et le risque limité(illimité) signifient la même chose ?

Une société à risque limité est-elle forcément à responsabilité limitée ?

en vous remerciant par avance pour vos réponses

Par **Dragon**, le 19/04/2016 à 19:06

Bonsoir,

pour moi oui car une SARL peut s'entendre comme une société à risque/responsabilité limité(e). À confirmer cependant.

Par **Camille**, le 19/04/2016 à 21:37

Bonjour,

Oui, d'autant que quand on parle de "responsabilité limitée", on doit toujours préciser : limitée à quoi !

En général, limitée [s][s]aux apports[/s][/s].

On ne peut perdre que ce qu'on a apporté, quel que soit le montant des pertes.

Ce qui n'est pas le cas d'autres sociétés ou vous pouvez perdre bien plus.

Par **Aline2**, le 19/04/2016 à 22:40

D'accord merci. Camille, oui, ça je n'ai pas de souci mais je me demandais plutôt si du coup le terme " risque " s'assimile à cette responsabilité je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire ?